

FINANÇABILITE DES ETUDIANTS

Critères vulgarisés et e-Paysage

Dans nos éditions du 20 novembre dernier, un ex-professeur, des responsables d'université et de haute école disaient redouter l'augmentation prochaine du nombre d'étudiants non finançables, en raison notamment de la complexité des critères de finançabilité.

Le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS), pointe « l'application parfois erronée qui en est faite. L'efficacité repose en effet sur une responsabilisation accrue des étudiants et des jurys académiques ».

Mais il reconnaît la complexité opérationnelle de la finançabilité : « Le gouvernement a dégagé depuis l'année passée environ six millions d'euros pour permettre l'engagement d'une centaine de conseillers académiques dans les établissements de l'enseignement supérieur. Leur rôle est notamment de conseiller les étudiants et les institutions sur la composition des parcours étudiants. »

Mais cela ne suffit vraisemblablement pas puisque pour rendre les critères de finançabilité plus compréhensibles, les commis-

saires et délégués du gouvernement ainsi que les organisations représentatives des étudiants œuvrent actuellement à la vulgarisation des conditions de finançabilité.

Par ailleurs, le cabinet du ministre liégeois annonce la mise en place d'un système informatique qui centralisera les données de l'enseignement supérieur. L'e-Paysage, c'est son nom, « aura également un rôle à jouer, à l'avenir dans l'analyse des conséquences et l'application des règles de finançabilité ».

Dans un deuxième temps, l'e-Paysage devrait permettre la collecte de données à caractère académique, « dans le détail de l'inscription jusqu'aux unités d'enseignement », précise-t-on au cabinet du ministre Marcourt. Ce qui devrait faciliter la lecture du parcours de l'étudiant et éviter aux établissements les erreurs d'interprétation : faux non-finançables et faux finançables. La base de données concernant les inscriptions devrait être mise en place en 2020, selon l'ARES. ■

C.a.D.